

Le président

Paris, le 5 juin 2024

COMPTE RENDU

Séance du mercredi 5 juin 2024

Membres de la Commission

Marc PAPINUTTI

Président

Ilaria CASILLO

Vice-présidente

Floran AUGAGNEUR

Vice-président

Marie-Céline BATTESTI

Anne BERRIAT

Daniel BIDEAU

Loïc BLONDIAUX

Jean-Pierre BOMPARD

Pascal CLOUAIRE

François GILLARD

Mireille HEERS

Dominique HOESTLANDT

Jean-Michel THORNARY

Ginette VASTEL

Pouvoirs

Christophe DAGUE

Cécile GALLIEN

Thierry LATASTE

Kristina PLUCHET

Salariées et salariés de la CNDP

Patrick DERONZIER, directeur

Sylvie BLUMENKRANTZ, collaboratrice du président

Dimitra FINIDORI, chargée de mission

Marie-Liane SCHUTZLER, chargée de mission

Nathan DUPONT, stagiaire

La séance se tient en présentiel et en visio.

Le Président Marc Papinutti ouvre la séance de la Commission nationale à 9h00 après s'être assuré que le quorum est atteint.

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. Nouvelles saisines (L121-8-I, L121-12)

Projet de construction d'une paire de réacteur EPR2 à proximité du site de Bugey (01)

Présentation

EDF

Pierre-Franck Thomé-Jassaud, directeur
Nicolas Machtou, directeur des programmes nucléaires
Caroline Dionisi
Laurence Poussel

RTE

Gille Obrecht, pilote de projets concertation
Valérie Perrin, responsable de la concertation

Les responsables de projet présentent le contexte et les caractéristiques techniques du projet. Ils présentent les enjeux socio-économiques et les impacts du projet.

Les échanges entre les membres de la Commission et les responsables de projet ont porté sur :

- l'impact du projet sur le cycle de l'eau du territoire. Des interrogations ont été soulevées quant à d'éventuelles connexions et risques associés à la construction du barrage hydroélectrique « Rhônergia » par CNR et celle des réacteurs EPR 2;
- le développement de l'emploi local et l'offre d'une formation adaptée pour les compétences nécessaires au fonctionnement du parc nucléaire actuel et à venir ;
- la relation avec les collectivités locales avec la région Auvergne-Rhône-Alpes, le département de l'Isère et celui de l'Ain ;
- la pertinence des enjeux soumis au débat, notamment suite aux deux débats précédents sur les deux paires d'EPR 2 (Site de Gravelines et Penly).

Après délibération à huis clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser un débat public.

Projet OrCHyDé de production d'hydrogène renouvelable et bas carbone et de e-méthanol biogénique pour le transport maritime sur la commune d'Origny-Sainte-Benoîte (02)

Présentation

Verso Energy

Noëlle de Juvigny, cheffe de projet
Stéphane Cadoux, directeur de projets e-fuels
Auxence Gros-Borot, chef de projet

RTE

Pascal Derache, directeur de projets

Mathilde Kobierski, chargée de concertation

Cyril Wagner, directeur adjoint Centre développement ingénierie Lille

Parimage (AMO)

Jean-Baptiste Poinclou, directeur général

Les responsables de projet présentent le contexte et les caractéristiques techniques du projet. Ils présentent les enjeux socio-économiques et les impacts du projet.

Les échanges entre les membres de la Commission et les responsables de projet ont porté sur :

- la gestion du risque et de sécurité à proximité, ainsi que les études réglementaires sur les dangers, notamment liés à proximité de l'ancien site de l'entreprise Tereos ;
- le flux de marchandises, le trafic routier et la proximité avec les infrastructures de transport (voie ferrée) ;
- le financement et l'équilibre budgétaire du projet dans le cas où les financements publics ne seraient pas obtenus.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne M. Christophe BACHOLLE et Mme Catherine JACQUART garant.e.s de la concertation préalable.

Projet Take Kair de transformation de CO₂ et d'hydrogène en e-carburant pour l'aviation à Donges (44)

Présentation

HYNAMICS

Jean-Philippe Buisson, directeur du projet

Guillaume Lelong, responsable territorial

RTE

Jérôme Barreau, manager de projet

Romain Collet, chargé d'étude concertation

STRAT&ACT (AMO)

Maxime Duval

Elise Molliere

Les responsables de projet présentent le contexte et les caractéristiques techniques du projet. Ils présentent les enjeux socio-économiques et les impacts du projet.

Les échanges entre les membres de la Commission et les responsables de projet ont porté sur :

- l'emplacement du site industriel et le choix de localisation entre la proposition actuelle et la centrale thermique EDF de Cordemais, distante de 20 km, ainsi que l'opportunité de reconversion pour le personnel de la centrale arrêtée ;
- l'historique des conflits sociaux territoriaux et la stratégie de dialogue que le porteur de projet prévoit d'engager avec le public et avec les parties prenantes ;
- la situation du marché de l'e-carburant et les potentiels clients ;
- les modes de transport du CO2 envisagés ;
- l'impact sur le cycle de l'eau ;
- le modèle de financement et l'équilibre budgétaire du projet si les financements publics n'étaient pas obtenus.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Mme Mireille AMAT et M. Bernard PACORY garant.e.s de la concertation préalable.

II. Désignation de garant.e.s (L.121-15-1, L. 121-16, L. 121-16-1, L. 121-17)

SAGE du bassin de la Sée et des Côtiers Granvillais (50)

Par courrier reçu le 22 mai 2024, le Syndicat de Mutualisation de l'Eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin (SMPGA) et la CLE ont sollicité la CNDP pour la désignation d'un garant ou d'une garante en vue de l'organisation d'une concertation préalable.

La Commission nationale désigne M. Bruno BOUSSION et Mme Sophie MARIE garant.e.s de la concertation préalable.

Doublement de l'écluse des Fontinettes à Arques (62)

Par courrier reçu le 17 mai 2024, Voies Navigables de France (VNF) a sollicité la CNDP pour la désignation d'un garant ou d'une garante en vue de l'organisation d'une concertation préalable.

La Commission nationale désigne Mmes Priscilla CASSEZ et Anne-Marie ROYAL garantes de la concertation préalable.

PROCÉDURES EN COURS

I. Présentation du dossier de concertation, du calendrier et des modalités (L. 121-8)

Projet de création d'une ligne de transport d'électricité à 400 000 Volts entre les postes de Chaingy et Dambron (45, 28)

La Commission nationale constate que le dossier de concertation proposé par le

maître d'ouvrage est suffisamment complet et les modalités de la concertation préalable proposées par le maître d'ouvrage sont validées. La concertation se déroulera du 22 juin au 21 septembre 2024.

II. Reddition des comptes (L 121-8-I) et lancement de la concertation continue (L. 121- 14)

Projet de tramway express sur le secteur ouest lyonnais (TEOL)

Présentation :
SYTRAL Mobilités
Jean-Charles Kohlhaas, 1er vice-président
Nicolas Mallot, directeur général adjoint
Séverine Lardellier-Nesme, cheffe de service participation citoyenne et Relations riverains

En présence du garant :
Jacques Finetti

Lors de la séance, le porteur de projet présente en quoi la concertation a modifié son projet ainsi que les principales réponses données aux recommandations des garant.e.s. La Commission nationale constate que le maître d'ouvrage répond globalement aux questions du public. Plusieurs questionnements persistent sur des précisions chiffrées concernant les aspects socio-économiques et sur les aspects d'exploitation de TEOL (fréquence et amplitude horaire).

Après délibération à huis clos, la Commission nationale prend acte du bilan des garant.e.s ainsi que de la réponse des maîtres d'ouvrage et rend un avis qui recommande que :

- une réunion publique de restitution soit l'occasion de préciser les points ci-dessus, les conséquences du fait que TEOL devienne un prolongement du Tramway T2 et les modalités et la place du processus de concertation continue dans l'élaboration du projet ;
- la concertation continue permette de clarifier des principes de dimensionnement et de fonctionnement du parking relais, les impacts fonciers et économiques du projet et de la séquence d'évitement puis de préciser les bénéfices du projet à la fois en matière de temps de trajet et plus largement sur les usages y compris à moyen long terme.

La Commission nationale désigne Mme Claire BOUTELOUP et M. Jean-Luc CAMPAGNE pour garantir la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Projet « Gravithy » usine de production de fer réduit bas-carbone à Fos-sur-Mer (13)

Présentation :
Gravithy
Omar Baali, responsable de l'exécution
Alejandro Laguna, coordinateur des opérations

José Noldin, président-directeur général
Camel Makhloufi, directeur des opérations
Gwenaël Podesta, responsable des affaires publiques
Alice Vieillefosse, directrice de la croissance

RTE

Elisabeth Limagne, responsable de projet
Cécile Bourguet, chargée d'études concertation

Ascofields

Gaëlle Nicaise

Parimage (AMO)

Jean-Baptiste Poinclou, directeur général
Naïs Cipra

En présence des garant.e.s :

Philippe Quevremont
Audrey Richard-Ferroudji

Lors de la séance, le porteur de projet présente en quoi la concertation a modifié son projet ainsi que les principales réponses données aux recommandations des garant.e.s. La Commission nationale constate que le maître d'ouvrage répond aux questions du public, ainsi qu'aux demandes et recommandations des garant.e.s et qu'il acte des évolutions du projet.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale prend acte du bilan des garant.e.s ainsi que de la réponse des maîtres d'ouvrage et rend un avis qui recommande que :

- les maîtres d'ouvrage organisent une réunion publique de restitution des enseignements tirés par les maîtres d'ouvrage ;
- soit mis en place un comité de suivi ouvert aux parties prenantes, dans l'attente de la constitution de la commission de suivi de site (CSS) ;
- les maîtres d'ouvrage poursuivent l'ouverture vers un large public ;
- RTE clarifie les moyens mis en place pour répondre aux questions et contributions posées par le public ;
- les collectivités locales et le Grand Port Maritime de Marseille participent à la concertation continue en vue de répondre à certaines interrogations du public les concernant.

La Commission nationale désigne MM Vincent DELCROIX et Philippe QUEVREMONT pour garantir la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

III. Nomination de garant.e (L. 121-14, L. 121-8)

Liaisons ferroviaires nouvelles Bretagne - Pays de la Loire (LNOBPL)

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Mme Karine BESSES, garante de la concertation continue pour poursuivre la mission en binôme avec M. Alain RADUREAU, précédemment désigné.

Projet DEOS de développement de l'éolien sur le port de Fos-sur-Mer (13)

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne M. Vincent DELCROIX, garant de la concertation préalable sur ce projet, en remplacement de Mme Garance GOUJARD, et en binôme avec M. Philippe QUEVREMONT, précédemment désigné.